

LYSOGENE
Société anonyme au capital de 3.623.611,20 €
Siège social : 18-20, rue Jacques Dulud – 92200 Neuilly-sur-Seine
512 428 350 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU PAR L'ARTICLE L. 225-197-4 DU
CODE DE COMMERCE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 22 JUIN 2017**

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce :

- (1) Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce :

Mandataire	Nombre d'actions	Valeur des actions (en K€)
Karen Aiach	282.805	2 234

- (2) Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année, à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce : **NEANT**.
- (3) Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Salariés	Nombre d'actions	Valeur des actions (en K€)
Salarié 1	141.403	1 117
Salarié 2	47.060	372
Salarié 3	28.281	223
Salarié 4	9.410	74
Salarié 5	9.410	74

- (4) Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent (3), à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires : **NEANT**.

Le Conseil d'administration